



Programme des jeunes artistes

Le Programme des jeunes artistes accepte des œuvres d'art des jeunes chaque jour de l'année.

Chaque jeune qui présente son œuvre recevra un petit lot d'articles promotionnels.

Qui peut y participer?

 Les jeunes de moins de 21 ans

À quelles fins servira mon œuvre?

 Ton œuvre sera affichée sur notre site Web, dans les médias sociaux et dans divers documents imprimés.

Dois-je envoyer l'original de mon œuvre?

 Non. L'œuvre doit être créée par toi. Mais nous acceptons des photos de ton œuvre afin que tu puisses garder l'original si tu veux.

Quels genres d'art sont acceptés?

 Tout ce que vous créez! (P. ex. dessins, peintures, photos, poésie, etc.)

Présente ton œuvre d'art au

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Par courriel: Office@ocya.nl.ca

Par la poste : C. P. 8700, St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6

À l'aide du formulaire en ligne:

<https://www.childandyouthadvocate.nl.ca/for-young-people/young-artists/>

**Office of the Child and Youth Advocate
20 Crosbie Place, St. John's, NL
Tél: (709) 753-3888**

